

des normes civiles courantes. Au cours de l'année 1955, plusieurs nouveaux métiers allant de pair avec les développements techniques de l'Armée ont été introduits. On a fixé de nouvelles normes pour les postes d'instructeurs, ce qui a relevé le niveau professionnel et le groupement, par spécialité, des instructeurs adjoints.

Le programme de formation des apprentis, appliqué en janvier 1953, a été conçu en vue de donner à des jeunes gens désignés dans ce but une formation spécialisée et l'instruction nécessaire qui leur permettront d'obtenir le grade de sous-officier supérieur dans l'Armée. Des conditions sévères d'admission ont été fixées afin de s'assurer que l'apprenti-soldat sera capable de suivre les cours spécialisés et de formation générale, et fera preuve des qualités de chef essentielles chez un sous-officier supérieur. En 1954, 303 nouveaux apprentis se sont enrôlés, 39 professeurs civils ont été engagés pour donner une formation générale à environ 700 apprentis-soldats. Les autorités provinciales de l'Instruction publique accordent des crédits pour les cours suivis par les apprentis. Les apprentis suivent des cours spécialisés de commis, de cuisiniers, de charpentiers, d'électriciens, d'opérateurs de radio, de radaristes, de mécaniciens T.S.F., de magasiniers, de mécaniciens de pièces d'artillerie et de véhicules, et d'armuriers. Le programme d'enseignement est établi de façon à stimuler l'intérêt des apprentis. La formation militaire, les spécialités, la formation générale et les divertissements forment un tout bien agencé. Les services de mess, les cantines et les dortoirs des apprentis sont distincts de ceux du reste des troupes.

L'entraînement des troupes mobiles de choc s'est poursuivi durant toute l'année. Les deux exercices importants effectués durant les mois d'hiver 1954-1955 dans le secteur de Fort-Churchill, dans le nord du Manitoba, et à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest (mentionnés ci-dessus) comportaient le parachutage d'unités chargées d'attaquer des postes ennemis simulés. La formation des troupes mobiles de choc comprenait aussi des cours de parachutage et ravitaillement aérien, au Centre interarmes d'entraînement aérien, à Rivers (Man.), et des cours de manœuvres d'hiver à Wainright (Alb.) et à Fort-Churchill (Man.).

Une instruction collective a été suivie par les unités de l'est du Canada au camp de Gagetown (N.-B.) et par les unités de l'ouest au camp de Wainright (Alb.) pendant les mois d'été. La formation au maniement des armes s'est opérée d'abord à l'échelon des sous-unités et des unités et s'est terminée par les exercices à l'échelon des brigades.

La Réserve.—Les éléments complémentaires de la Réserve, formant la Réserve régulière de l'Armée canadienne, suivent un cours d'instruction de 60 jours, réglementaire pour l'Armée canadienne (Milice) en 1954-1955, et dont une période d'environ 15 jours peut être affectée à l'instruction dans les camps, suivant décision des officiers généraux des régions militaires. Au cours de l'été 1954, 16,593 hommes de tous rangs, ont suivi ces cours. Le but de l'instruction de la Milice demeure la formation, dans chaque unité, de cadres d'instruction et d'administration capables de former et d'organiser l'unité en temps de paix et de la diriger en cas de mobilisation.

Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières.—Ce programme (ROTP) est appliqué dans les trois collèges militaires canadiens et dans tous les collèges et universités affiliés qui ont un contingent du C.E.O.C. Il a pour but de donner aux étudiants choisis à cette fin une formation leur permettant de devenir officiers dans l'Armée active. Les étudiants s'enrôlent dans cette dernière et reçoivent une solde spéciale; les inscriptions et écolages sont payés et des subventions leur sont accordées pour l'achat des manuels et instruments nécessaires à leurs études. Dans la période du 1^{er} septembre 1954 au 31 août 1955, 63 d'entre eux ont été diplômés et promus officiers dans l'Armée active. L'année de formation générale comporte les études militaires, l'exercice et l'instruction physiques; l'été est consacré aux exercices pratiques dans les centres militaires.

Le Corps-école d'officiers canadiens (C.E.O.C.).—En plus du programme d'instruction mentionné ci-dessus, les universités canadiennes comptent des corps-écoles destinés principalement à préparer un certain nombre d'étudiants d'universités à devenir officiers des éléments de réserve de l'Armée. Les diplômés universitaires qui ont été membres des corps-écoles peuvent aussi obtenir des grades dans l'Active. Les étudiants du